



**SOMMAIRE**

	<i>Pages</i>
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session par le chef de la délégation norvégienne .....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation ..	1
Allocution de M. Edvard Hambro, président provisoire, chef de la délégation norvégienne .....	1
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale : a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	2
Point 80 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions .....	2
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président .....	3
Allocution de M. Adam Malik, président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale .....	3
Point 25 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies .....	7

**Président provisoire : M. Edvard HAMBRO**  
(Norvège).

**Président : M. Adam MALIK** (Indonésie).

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de la session par le chef  
de la délégation norvégienne**

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de M. Edvard Hambro, président provisoire,  
chef de la délégation norvégienne*

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'achever la première année du

deuxième quart de siècle de l'existence de notre organisation. Nous notons avec regret qu'il ne semble guère y avoir eu de progrès au cours de l'année en ce qui concerne la situation au Moyen-Orient et l'état d'oppression colonialiste et de discrimination raciale qui règne en Afrique australe. Cependant, du côté positif, un fait important s'est produit depuis la dernière session : les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine ont pris des mesures en vue de normaliser leurs relations. Il est certain que ces mesures seront également de la plus grande importance pour les Nations Unies; elles pourront même apporter à l'Organisation des possibilités accrues de remplir les fonctions que lui confère la Charte. D'autre part, l'accord quadripartite sur un arrangement concernant Berlin<sup>1</sup> représente un apport important à la détente qui s'est déjà instaurée entre l'Est et l'Ouest de l'Europe.

4. Egalement du côté positif, le Traité sur l'interdiction de placer des armes nucléaires et autres armes de destruction massive au fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [*résolution 2660 (XXV), annexe*] a été signé le 11 février 1971 par 67 Etats à Londres, Moscou et Washington.

5. Cependant, la signature de ce traité n'est que l'une des nombreuses mesures qu'il conviendra de prendre afin de doter d'un régime nouveau les mers, ce qu'elles contiennent, ce qu'elles portent à leur surface et recèlent dans leur sous-sol.

6. La conservation du milieu marin présente une importance particulière non seulement parce que les océans sont une source considérable d'aliments et constituent la principale voie de communication entre les nations, mais aussi parce que les océans sont un élément vital dans la structure de notre planète et dans le cycle de vie continu de notre globe.

7. En conséquence, nous avons depuis longtemps dépassé l'époque où les océans pouvaient servir de décharge, appelés à recevoir des masses toujours croissantes de déchets nuisibles. Les mesures prises sur le plan national ne suffiront pas. Il nous faut trouver à ces problèmes des solutions internationales.

<sup>1</sup> Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

*Les comptes rendus officiels des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés par séance, sous forme de fascicules séparés qui sont ultérieurement réunis en volumes par session. Un fascicule liminaire où figurent la table des matières et l'ordre du jour est publié pour chaque session.*

8. Le milieu humain et la menace provenant de la pollution sont devenus des questions importantes tant aux Nations Unies que dans les institutions spécialisées. C'est pourquoi les nations suivent avec une attention toute spéciale les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui aura lieu en juin 1972 à Stockholm. Cette conférence pourra — et devra — être d'une importance vitale pour notre monde.

9. Il conviendrait également, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, de donner la plus grande priorité aux problèmes du désarmement. L'interdiction de produire et de posséder des armes biologiques et à toxines, qui fait actuellement l'objet de négociations, devrait être suivie au plus tôt de l'interdiction des armes chimiques, conformément à la résolution de l'Assemblée générale.

10. Cette année, l'une des plus grandes tragédies humaines que le monde ait connues depuis la dernière guerre mondiale a éclaté sur le continent asiatique. Des millions de réfugiés connaissent d'indicibles souffrances. La communauté internationale a, une fois de plus, répondu avec générosité aux appels d'assistance humanitaire. Mais les sommes d'argent et les fournitures ainsi reçues sont encore insuffisantes et montrent qu'il est urgent de faire mieux dans le domaine du secours international en cas de désastre. Cet événement a montré aussi à quel point est tenue la ligne de démarcation qui sépare les activités humanitaires et l'action politique. J'exprime le fervent espoir que bientôt il sera créé des conditions telles que le mouvement des réfugiés sera enrayé et que les réfugiés pourront rentrer chez eux.

11. D'autre part, il est indispensable que, dans les années à venir, nous renforçons notre organisation de toutes les manières possibles.

12. Nous ferions un pas, modeste quoique important, dans la bonne direction en prenant des mesures sérieuses pour résoudre la crise financière des Nations Unies.

13. Une des impressions dominantes que j'ai recueillies lorsque j'étais Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale était que toutes les délégations, sans exception, étaient fortement désireuses non seulement de sauvegarder, mais aussi de renforcer les Nations Unies. Je me demande cependant si tous les Etats Membres se rendent bien compte que la chose ne sera pas possible à moins de trouver une solution aux difficultés financières de l'Organisation.

14. Comme vous le savez sans doute, à la suite d'une demande formulée par le Secrétaire général à la fin de la dernière session, j'ai accepté de me joindre à ses efforts pour rechercher les moyens de résoudre ces difficultés, ce qui permettrait à l'Organisation de travailler sur une base solide.

15. J'ai la très nette impression que de nombreuses délégations ont compris la gravité de la situation — et je n'hésite pas à dire : la gravité désespérée de la situation — pour la première fois dans certains cas. Nous continuons cependant à rechercher une percée, qui soit suffisamment importante pour nous permettre d'espérer que le mécanisme des Nations Unies ne sera pas contraint de s'immobiliser dans un avenir pas très lointain.

16. Je persiste à espérer que l'intérêt que nous avons tous à sauvegarder le prestige et les capacités des Nations Unies sera assez fort pour permettre d'éviter la faillite financière de l'Organisation, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les négociations se poursuivent activement.

17. Ce serait faire preuve d'un sens plus net des proportions et d'une conscience plus juste des priorités que de corriger le déséquilibre patent et tragique entre ce que les nations dépensent en armements et ce qu'elles sont disposées à dépenser pour la paix et pour des fins constructives.

18. La présente session de l'Assemblée générale sera également appelée à prendre d'importantes décisions dans le domaine économique et social, notamment en ce qui concerne le mécanisme d'évaluation qui sera créé pour examiner les progrès réalisés dans la mise en vigueur des mesures et l'exécution des objectifs prévus dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. Le Conseil économique et social a présenté à l'Assemblée des recommandations détaillées sur ces questions et nous espérons que l'Assemblée y trouvera une base de discussion utile.

19. Les problèmes qui se posent à nous sont considérables. Il faudra toute la force, toute l'imagination, tout le dévouement dont nous sommes capables et, par-dessus tout, la volonté politique des gouvernements, pour résoudre ces problèmes.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale :

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

20. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur dispose que l'Assemblée générale, au début de chaque session, désigne, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres. En conséquence, je propose que, pour la vingt-sixième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des Etats Membres suivants : Australie, Colombie, France, Irlande, Libéria, Mongolie, Somalie, Union des Républiques socialistes soviétiques et Etats-Unis d'Amérique. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que ces pays sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 80 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

21. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention des membres de l'Assemblée générale sur un additif au rapport du Comité des contributions [A/8411/Add.1]. J'attire également votre attention sur le document A/8397 contenant une lettre qui m'a été

adressée par le Secrétaire général, informant l'Assemblée qu'un Etat Membre, le Yémen, est en retard dans le paiement de sa contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

22. Le document A/8397 contient également une lettre du représentant permanent du Yémen, par laquelle il informe le Secrétaire général que la somme nécessaire est en route et il demande que son pays soit autorisé à voter. Il parle de certaines circonstances qui sont à l'origine du retard de ce versement.

23. A ce sujet, je rappelle aux membres de l'Assemblée que la deuxième phrase de l'Article 19 de la Charte stipule :

“L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.”

24. Sur la foi de la lettre contenue dans le document A/8397, qui explique que le versement a été retardé en raison de circonstances indépendantes de la volonté de l'Etat Membre intéressé, l'Assemblée voudra peut-être autoriser ce membre à voter, conformément à la deuxième phrase de l'Article 19 de la Charte, pendant la brève période nécessaire pour que la somme parvienne au Secrétaire général. Bien entendu, le Secrétaire général fera rapport à l'Assemblée dès que la somme sera versée et je pense qu'il conviendrait en tout état de cause de le prier de faire cette déclaration au plus tard le 27 septembre. S'il n'y a pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé.*

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

##### Election du Président

25. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

*A la demande du Président provisoire, M. Odera-Jowi (Kenya) et M. Smirnov (RSS de Biélorussie) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés :	125
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	125
Abstentions :	3
Nombre de votants :	122
Majorité requise :	62

Nombre de voix obtenues :	
M. Adam Malik (Indonésie) . . . . .	119
M. Aidit . . . . .	1
M. Abba Eban (Israël) . . . . .	1
M. Zenon Rossides (Chypre) . . . . .	1

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Adam Malik (Indonésie) est élu Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.*

26. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'adresse à S. E. M. Adam Malik mes félicitations les plus sincères et je l'invite à venir assumer la présidence de l'Assemblée générale. J'invite le chef du protocole à bien vouloir conduire le président à la tribune.

*M. Adam Malik prend place au fauteuil présidentiel.*

##### *Allocution de M. Adam Malik, président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale*

27. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec un sentiment de gratitude et d'humilité à la fois que j'accepte la décision de l'Assemblée générale, qui, par son vote, m'a porté à la présidence de sa vingt-sixième session. L'honneur qu'elle me fait et la confiance que, ce faisant, elle place en moi sont un titre de gloire pour mon pays et pour la région dont mon pays fait partie. Je m'engage à faire tout mon possible pour m'acquitter du mandat que vous m'avez confié et de la haute charge que je vais exercer dans l'esprit véritable de la Charte.

28. En premier lieu, j'ai l'agréable devoir d'adresser nos sincères remerciements à mon prédécesseur, M. Edvard Hambro, de Norvège, qui a présidé tout au long de l'année aux destinées de l'Assemblée générale. La compétence et l'expérience dont il a fait preuve dans l'accomplissement de ses fonctions et, par-dessus tout, sa sagesse et sa clarté de vue ont sans nul doute contribué de façon décisive au succès de la session du vingt-cinquième anniversaire. Les grandes qualités dont il a fait preuve fournissent un exemple que je m'emploierai à suivre. A cette fin, je sollicite la coopération et l'appui de tous les représentants et je serai, bien sûr, heureux des sages conseils et avis que notre très estimé secrétaire général ainsi que ses compétents et expérimentés collaborateurs du Secrétariat voudront bien me donner.

29. L'année dernière, nous avons célébré une date dans la vie de notre organisation : le vingt-cinquième anniversaire de son existence. Ce fut pour nous l'occasion de nous réjouir certes, mais ce fut aussi le moment de sérieuse réflexion. Sous le signe “paix, justice et progrès”, nous avons solennellement réaffirmé les principes élevés de la Charte des Nations Unies et adopté à l'unanimité la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats [résolution 2625 (XXV)], la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] et la Déclaration relative à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)], ainsi qu'un programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 2621 (XXV)]. Cette session a également été pour nous l'occasion d'évoquer la prochaine date qui marquera dans la vie de l'humanité : l'approche du dernier quart du XXème siècle. C'est au cours des quelques prochaines années que nous devons jeter les fondements qui nous permettront de traverser sans danger les dernières années de notre siècle.

30. La plupart d'entre nous s'aperçoivent, j'en suis sûr, de la transformation qui s'opère progressivement dans l'ordre international : à la constellation rigide, bipolaire, des forces en présence qui a existé au cours des premières décennies de l'après-guerre se substitue une nouvelle configuration des forces à centres multiples. Nous prenons courage devant les signes d'une tendance croissante à la détente parmi les grandes puissances qui s'écartent de l'intolérance idéologique pour adopter de nouvelles formes de coexistence et aller vers un accommodement global.

31. Nous savons tous que ce processus n'a pas été déclenché par un seul facteur ou un seul événement. Il est plutôt le résultat de faits successifs, souvent interdépendants. L'apparition, à la suite de la décolonisation, d'un nombre toujours plus grand de nouveaux Etats Membres, l'autorité croissante qu'ils affirment, en est un. La résurrection spectaculaire de nations plus anciennes, dévastées par la seconde guerre mondiale, en est un autre. La fragmentation des blocs monolithiques de puissance, tant à l'Ouest qu'à l'Est, et l'avènement de l'égalité nucléaire entre les superpuissances sont peut-être les faits les plus considérables qui se soient produits dans ce domaine.

32. Néanmoins, pour importantes que soient ces transformations dans le contexte de la politique internationale, elles ne sont, je crois, que des manifestations partielles d'un bouleversement beaucoup plus profond de la perception qu'à l'homme de notre univers et des conditions qui y règnent aujourd'hui.

33. C'est peut-être la conquête de l'espace par l'homme qui nous a amenés pour la première fois à comprendre la fragilité de la vie humaine en tant que phénomène de l'univers et la relativité de beaucoup des problèmes politiques qui ont mobilisé notre attention pendant si longtemps. Cette nouvelle intelligence des choses a aiguë notre perception de problèmes qui ont une importance beaucoup plus grande et décisive, de problèmes qui dépassent les frontières nationales et les divisions idéologiques, de problèmes qui se posent à la collectivité mondiale tout entière.

34. Beaucoup de ces problèmes sont dus à la technique moderne. Notre intérêt ne se limite pas à la mise au point des armes nucléaires; il s'étend aussi aux utilisations pacifiques de la technique. Dès le début, l'homme s'est servi de la technique pour modifier son environnement, en quête d'un confort et d'un bonheur plus grands. Nous ne minimisons pas ses réalisations positives dans ce domaine. La technique a aidé l'homme à lutter contre la maladie et la famine, à soulager la misère et à prévenir les cataclysmes, et elle a offert à de nombreux pays la possibilité de progrès sans précédent. Nous devons continuer d'utiliser la technique en veillant à ce que le monde entier profite des avantages qu'elle offre. Toutefois, la technique a aussi produit le terrifiant arsenal de la guerre et a souvent servi les intérêts de l'oppression, de l'intimidation et de l'exploitation économique. Aujourd'hui, nous voyons la technique échappant à notre maîtrise menacer de dégrader la qualité de la vie humaine et même d'altérer la nature biologique de l'homme.

35. Le problème central n'est donc pas la nature elle-même de la technique, mais plutôt le moyen de la maîtriser ainsi que les fins et la direction à donner à son évolution.

En effet, le prix, sur le plan écologique, d'une technique débridée et de l'épuisement progressif des ressources naturelles nous a fait prendre rudement conscience du caractère limité des systèmes qui permettent la vie sur notre globe.

36. Il est encore plus inquiétant de constater que les immenses progrès de la technique moderne continuent à élargir plutôt qu'à rétrécir l'écart entre riches et pauvres, entre régions développées et régions en voie de développement, tant à l'intérieur des nations qu'entre les nations. La disparité grandissante entre la croissance et le revenu des pays développés et ceux des pays en voie de développement, la persistance d'une mauvaise répartition des ressources et la masse croissante des chômeurs dans les pays pauvres ne constituent pas seulement une menace à la stabilité et à la sécurité internationales; elles évoquent le spectre effrayant d'un monde polarisé une fois encore en deux camps opposés. Cette fois, ce sera la division entre les riches et les pauvres, entre les nantis et ceux qui n'ont rien, entre le Nord et le Sud.

37. Il y a, en outre, le problème de la population. La probabilité que d'ici à 30 ans la population mondiale aura doublé ne peut qu'augmenter l'ampleur et l'intensité du problème déjà mentionné. La question qui se pose est celle-ci : l'humanité parviendra-t-elle à s'organiser pour faire face à pareille situation ? L'humanité sera-t-elle en mesure d'assurer une vie convenable à ces multitudes ? Obtiendrons-nous pour chacun un niveau tolérable de vie civilisée avant la fin du siècle ?

38. L'explosion démographique, la pauvreté sur le plan national et sur le plan international, le besoin de dompter une technique effrénée, la destruction de l'écologie humaine, tels sont, à mon avis, quelques-uns des grands problèmes qui détermineront l'aptitude de l'homme à survivre dans le quart de siècle qui vient. A moins que nous n'accordions la priorité nécessaire à leur solution, à une échelle qui corresponde à leur ampleur et à leur urgence, l'ordre fragile du monde d'aujourd'hui pourrait fort aisément aboutir au désastre.

39. Dans ce contexte, et en raison des récents événements du Moyen-Orient, je me sens tenu, en tant que président de l'Assemblée générale, de demander instamment à toutes les parties intéressées de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'empêcher la reprise des hostilités et de poursuivre leurs efforts en vue de la paix.

40. Notre aptitude à nous organiser dans ce sens est toutefois gravement compromise par certains problèmes politiques tenaces. Nous ne pouvons espérer établir un ordre mondial qui puisse s'attaquer à ces problèmes capitaux aussi longtemps qu'un nombre appréciable de peuples se voient refuser l'exercice de leur droit à l'autodétermination, aussi longtemps que la totale immoralité de l'apartheid et du racisme continue de trouver des complicités, aussi longtemps que trop de nations continuent, sans être inquiétées, de s'immiscer dans les affaires intérieures de pays tiers qui traversent une période de troubles et de luttes intérieures. Les Nations Unies ont adopté nombre de résolutions touchant tous ces problèmes. Toutefois, à moins que nous ne fassions de plus sérieux efforts pour les traduire en actes et pour surmonter des conceptions étroites d'intérêt national et de souveraineté nationale qui entravent la solution, nous ne saurons pas relever l'gant.

41. Il est sans doute évident qu'aucun de ces problèmes ne peut être considéré comme étant l'affaire exclusive d'une seule nation ou d'un groupe particulier de nations. Aucune nation, si puissante et riche soit-elle, ne saurait, par ailleurs, espérer les résoudre à elle seule. Jusqu'à ce que nous ayons réussi à nous montrer collectivement capables de traiter ces problèmes mondiaux, les riches continueront de s'enrichir et les pauvres de s'appauvrir; les forts deviendront plus insensibles, les faibles plus vulnérables et la paix du monde ne peut qu'en pâtir.

42. Vous savez que le rôle de prophète de malheur ne convient guère à mon tempérament et je n'ai pas l'intention de l'assumer à mon âge. Cependant, je suis convaincu qu'il faut sonner l'alarme. Venant d'Asie et d'un pays où le revenu par habitant est très bas, c'est avec un profond sentiment de l'urgence du problème que je parle de ces questions. Je suis, en effet, certain qu'il ne peut y avoir un avenir séparé pour les riches et pour les pauvres; il doit y avoir un avenir commun pour tous ou il n'y aura d'avenir pour personne; il ne peut y avoir de paix internationale durable qu'avec un développement international équitable et généralisé; il ne peut y avoir d'ordre international viable que si l'on arrive à établir un équilibre rationnel entre la population mondiale et les ressources du monde, et si les objectifs du développement sont rattachés à ceux de l'environnement.

43. Une nouvelle interdépendance universelle est en train de s'affirmer, qu'on pourrait peut-être appeler l'interdépendance pour la survie. Ce qu'il nous faut, avant tout, c'est une conception plus ample, qui accompagne cette interdépendance, une conception qui nous permette de répandre notre compréhension des problèmes, de réorganiser les ressources nécessaires à leur solution; une conscience à l'échelle du monde, fondée sur un sens plus aigu de la solidarité humaine et qui dépasse les notions égocentriques des Etats nations et les réflexes idéologiques qui ont guidé leurs actions durant les dernières décennies; une conception qui ne soit pas axée sur les craintes que nous connaissons, mais plutôt sur les espoirs de l'humanité pour un avenir meilleur que la technique pourrait, que la morale devrait mettre à notre portée.

44. C'est dans cet esprit que nous devrions rechercher des solutions aux problèmes qui n'ont cessé de nous préoccuper et auxquels nous avons consacré tous nos efforts, tant en cette enceinte qu'au-dehors — je songe aux problèmes de la guerre intermittente et du désarmement, de la pauvreté et du développement économique, de la colonisation et de la discrimination, raciale et d'autre nature.

45. Les progrès vers un arrêt de la course aux armements ont été lents et difficiles. Cependant, l'actuelle égalité stratégique entre les grandes puissances nucléaires nous offre peut-être une dernière chance de faire une percée vers le désarmement, avant que nous ne soyons entraînés dans une nouvelle montée dans la course aux armements. Toutes les nations, et notamment toutes les puissances nucléaires, sans exception, devraient contribuer activement à écarter cette menace qui pèse plus que tout sur la paix mondiale, ainsi qu'à la recherche d'une solution concrète à tous les autres problèmes urgents qui se posent. A moins en effet que nous ne créions un ordre international qui nous permette d'employer les centaines de milliards de dollars aujourd'hui

affectés aux armements à une lutte concertée contre les problèmes fondamentaux: questions démographiques, chômage, pauvreté, la paix sur cette terre demeurera un but imaginaire. La création d'un tel ordre international ne devrait pas être l'apanage exclusif des grandes puissances, elle est aussi bien la responsabilité des petites nations. Espérons donc qu'en avançant vers de nouveaux arrangements relatifs à la sécurité internationale et au désarmement, on tiendra dûment compte de ce principe.

46. Nous avons proclamé les années 70 deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous avons adopté la Stratégie internationale du développement pour nous guider vers ses objectifs. Personne, nulle nation dans ce monde, ne peut trouver quoi que ce soit à redire aux nobles objectifs qui sont inscrits dans cette décision que, de fait, nous avons tous fermement appuyée. Mais ici encore, à moins que nos efforts ne reposent sur la conscience nouvelle que nous avons de l'interdépendance de tous les grands problèmes que je viens d'évoquer et ne répondent à un sentiment d'urgence beaucoup plus vif, la deuxième Décennie du développement est vouée à n'être qu'un nouvel effort des Nations Unies qui, bien que louable en soi, ne se rattache à rien et reste consigné aux archives de l'histoire.

47. La présente crise monétaire internationale souligne plus que jamais l'interdépendance entre pays riches et pays pauvres. Si un nouveau système monétaire international doit être mis au point par les pays riches avec — je répète: avec — les pays pauvres, il devra être axé sur une conception plus dynamique du commerce international, fondée sur une nouvelle division internationale du travail entre les pays en voie de développement et les pays développés. Selon ce principe, il se fait évident que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement doit devenir l'un des importants instruments appelés à réorganiser dans ce sens les rapports entre pays pauvres et pays riches.

48. Si l'on veut que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement soit couronnée de succès, l'Organisation doit reconnaître le lien critique qui unit la paix internationale à la justice sociale internationale. Nous devons réduire les nombreux déséquilibres que l'on trouve entre pays pauvres et pays riches dans la répartition des richesses et du pouvoir, dans l'utilisation des matières premières limitées de la terre et du sol et dans l'accès aux connaissances scientifiques et techniques nouvelles et à leur création. Le développement et la protection de l'environnement ne devraient pas être deux secteurs concurrentiels; nous devons bien plutôt concilier les besoins du développement avec ceux de la survie de l'environnement humain. C'est alors, et alors seulement, que nous pourrions, en toute confiance, nous préparer à l'exploitation future des nouvelles ressources du plateau continental, du lit des mers et du fond des océans pour le bien commun et dans la justice universelle.

49. C'est donc dans ce contexte que nous devons considérer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, qui doit se tenir à Stockholm en juin 1972, comme un effort important, entrepris en temps opportun, et qui nous donnera un aperçu plus juste des notions nécessaires à la solution des problèmes dans ce secteur.

50. Il ne fait pas de doute pour moi que les nations du monde n'ont point de temps à perdre pour adopter cette optique globale et façonner les rouages organisationnels qui permettront d'aborder les problèmes mondiaux de façon rationnelle et concertée. Notre expérience est peut-être insuffisante pour cette tâche. Nos institutions sont encore loin d'être entièrement satisfaisantes, et il nous faudra certainement faire preuve d'un esprit d'innovation. Engageons-nous dans cette direction consciemment, résolument et rapidement. Je ne vois pas de meilleur endroit pour le faire qu'ici même.

51. L'Organisation des Nations Unies, conçue à l'origine principalement pour assurer la sécurité internationale, s'est graduellement transformée, avec un notable succès, en une tribune internationale pour la formulation et le lancement de programmes de développement. Il ne serait que logique, maintenant, pour cette assemblée mondiale de devenir le centre de tous les efforts de l'humanité pour assurer sa survie, un instrument qui crée et organise au moins les conditions minimales d'une vie civilisée pour tous dans le monde où nous aurons à vivre.

52. En disant cela, je ne pense pas à des structures organisationnelles spécifiques, bien que ces structures doivent, évidemment, prendre corps un jour. Je parle plutôt d'une nouvelle orientation, d'une nouvelle éthique.

53. Cette orientation, cette nouvelle éthique, devrait aussi être tournée vers nos nouveaux mandants : les jeunes générations du monde. Nous devons comprendre que, si la jeunesse d'aujourd'hui ne trouve ni sens ni utilité à notre organisation, celle-ci sera vouée à l'atrophie ou à la futilité. Nous parlons, après tout, de l'avenir des jeunes, plus encore que de celui de notre génération.

54. Tout au long de l'histoire, chaque génération a apporté au monde ses idéals et ses aspirations. Dans la jeune génération d'aujourd'hui, les changements de valeurs et de modes de vie sont des manifestations de la rapide évolution sociale, culturelle et politique que connaît le monde entier.

55. La prise de conscience de la fragilité de la vie humaine, de la nature épuisable des systèmes qui permettent la vie sur le globe, l'indignation morale grandissante devant la persistance des injustices, mais surtout l'incertitude de leur avenir, tels sont les facteurs qui ont déterminé les changements d'orientation, de valeurs et de mode de vie des jeunes; ce sont les facteurs qui ont suscité leur angoisse, leur activisme, mais aussi leur espoir.

56. Dans les pays en voie de développement, le manque de possibilités d'éducation et le spectre du chômage, mêlés à leurs espoirs et à leur engagement envers l'édification de la nation, donnent un tour particulier à l'humeur des jeunes.

57. Ainsi, les jeunes générations du monde reflètent non seulement les incertitudes et les angoisses du présent, mais aussi les promesses de l'avenir. Pour moi, il ne fait pas de doute que, malgré toute la confusion et les contradictions qui marquent leur entrée en scène, les jeunes générations sont porteuses d'un nouvel idéalisme; elles sont le véhicule d'un nouveau sens de la solidarité globale de l'humanité à travers les frontières nationales.

58. Les problèmes de l'Assemblée sont aussi leurs problèmes, et plus que sur le seul plan intellectuel. Il faut comprendre que ces problèmes et notre incapacité de les résoudre ont laissé une marque indélébile sur nos jeunes.

59. C'est ainsi que nous devons comprendre l'impatience avec laquelle les jeunes réclament de nouveaux essors, de nouvelles solutions. Il est donc indispensable que nous redéfinissions nos aspirations de façon compréhensible pour les jeunes d'aujourd'hui. Il nous faut mobiliser leur idéalisme en lui donnant un objectif international concret et en le rattachant à l'expérience et aux connaissances accumulées à l'Organisation des Nations Unies. Vieilles et jeunes générations, travaillons ensemble dans le cadre des Nations Unies à la solution des problèmes qui intéressent notre survie collective. Nous donnerons peut-être ainsi à l'Organisation un élan nouveau et lui permettrons de s'élever au-dessus des conflits du monde d'aujourd'hui pour s'attaquer aux grands problèmes de notre existence future.

60. Que cela se produise dépendra, bien entendu, de ce que les Etats Membres et surtout les grandes puissances veulent faire de l'Organisation des Nations Unies. Une condition essentielle en est non seulement l'affermissement du droit moral qu'a l'Organisation de parler au nom de tous, mais aussi la garantie de continuité dans ses activités. C'est donc un triste reflet de l'état actuel des choses que l'Organisation, après 25 ans d'existence, soit encore plongée dans la crise la plus grave qu'elle ait connue en matière de solvabilité.

61. Nous savons tous que, l'an dernier, mon distingué prédécesseur, M. Hambro, a bien voulu offrir ses bons offices et se joindre au Secrétaire général pour rechercher les moyens de résoudre des difficultés financières déjà anciennes. Aujourd'hui, l'Organisation des Nations Unies est virtuellement en faillite. Aucun de nous ne peut échapper à cette âpre réalité.

62. La présente Assemblée est donc peut-être notre dernière chance de prendre les mesures qui ne peuvent plus être différées. Il nous faut pour cela la coopération de tous; nous ne pouvons plus nous soustraire aux décisions politiques et juridiques indispensables non seulement à la solution de ces problèmes longtemps négligés, mais plus encore au maintien d'une organisation solvable et viable.

63. Nous devons bien comprendre qu'un jour ou l'autre toute nation, grande ou petite, forte ou faible, aura besoin de l'Organisation des Nations Unies. Ceux d'entre nous qui ont un jour pensé qu'ils pouvaient se passer de l'ONU ou l'exclure de certains problèmes ont fini par regretter cette attitude. A cet égard, je me place dans la perspective d'un pays qui, à un moment donné, a quitté sa place à l'Organisation — et qui y est revenu.

64. A notre époque d'interdépendance universelle, faisons donc en sorte que cette assemblée décide de devenir, et de demeurer dans l'esprit du public :

Une assemblée de l'universalité qui a entrepris l'effort conscient de construire un nouvel ordre international où les diverses nations s'inscrivent dans l'unité essentielle de l'humanité; en Indonésie nous disons : "*Bhinneka tunggal ika*"; ce qui signifie "unité dans la diversité";

Une assemblée où se forge une authentique universalité, où soient reçues toutes les nations du monde, y compris les nations divisées, sans préjudice de l'idéologie politique, du système social ou de la reconnaissance juridique;

Une assemblée oeuvrant pour la paix universelle, une et indivisible, une paix qui ne soit pas l'oeuvre des seuls puissants mais bien l'aboutissement de relations équitables entre toutes les nations, une paix qui mette fin à l'abomination qu'est la guerre en Indochine et au Moyen-Orient et à l'angoisse des réfugiés et des victimes de bouleversements politiques et sociaux dans le monde entier;

Une assemblée qui offre aux riches comme aux pauvres une universalité de l'espoir, espoir qui traduise l'aptitude universelle de l'homme à se réaffirmer et à réaffirmer son humanité devant la gageure que constituent les problèmes de demain, espoir d'un nouvel ordre mondial où existent la paix, la liberté et la justice et où chacun mène une vie matériellement et moralement satisfaisante;

Une assemblée enfin qui apporte la preuve que l'Organisation des Nations Unies est capable de répondre de manière constructive aux exigences de notre époque.

## POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

65. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'usage, j'invite l'Assemblée générale à examiner le point 25 de son ordre du jour intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies". Cette procédure spéciale a été appliquée précédemment afin de permettre aux nouveaux Etats indépendants, dont l'admission au sein de notre organisation a été recommandée par le Conseil de sécurité, de participer dès le début aux travaux de la session, si l'Assemblée générale donne une suite favorable à leur demande. Si je n'entends pas d'objection, nous agirons de cette manière.

*Il en est ainsi décidé.*

66. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité a recommandé à l'unanimité l'admission aux Nations Unies du Bhoutan [A/8278], de Bahreïn [A/8359] et du Qatar [A/8381].

67. Je propose à l'Assemblée d'examiner tout d'abord le projet de résolution A/L.627 et Add.1, qui recommande l'admission du Bhoutan. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 2751 (XXVI)].*

68. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare le Bhoutan admis à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation du Bhoutan est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

69. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant passer au projet de résolution A/L.628 recommandant l'admission de Bahreïn.

70. Je donne la parole au représentant de la République démocratique populaire du Yémen qui a exprimé le désir d'expliquer son vote.

71. M. ISMAIL (République démocratique populaire du Yémen) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le plus grand plaisir à vous exprimer mes sincères félicitations à l'occasion de votre élection au poste éminent de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Nous partageons la conviction unanime que vous êtes fort digne de la grande tâche que vous entreprenez et nous saisissons cette occasion pour saluer en votre personne le peuple ami d'Indonésie, avec lequel mon gouvernement et mon peuple entretiennent des relations cordiales et fraternelles.

72. Je voudrais également profiter de cette occasion pour saluer notre président sortant et le féliciter de la manière efficace et ordonnée dont se sont déroulés les travaux de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale, qu'il a guidés avec tact et sagesse.

73. Ma délégation votera contre l'admission de Bahreïn et du Qatar aux Nations Unies. En votant contre les projets de résolution A/L.628 et A/L.629, ma délégation ne vote pas contre la représentation des peuples du golfe Arabique dans cette organisation mondiale, mais plutôt contre leur représentation abusive par des dirigeants fantoches. Nous ne votons pas contre l'indépendance de Bahreïn et du Qatar, mais contre cette pseudo-indépendance qui perpétue une influence coloniale indirecte et la répression intérieure.

74. Mon pays a souffert du colonialisme pendant 130 ans. La puissance coloniale a imposé un certain nombre de sultans et d'émirs fantoches contre le gré de la population. Mais ils ont tous été vaincus par notre Front de libération nationale. Nous comprenons donc les motifs que recèlent les contrats conclus entre le colonialisme britannique et ses protégés.

75. Monsieur le Président, je tiens à vous donner, ainsi qu'à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, l'assurance de toute l'estime et de tout le respect de mon gouvernement. Nous croyons cependant qu'il est de notre devoir, en tant qu'Etat Membre de cette organisation mondiale, de mettre les autres Membres au courant des faits.

76. Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais maintenant réaffirmer la position que mon gouvernement a déjà eu l'occasion d'exposer à la 1578ème séance du Conseil de sécurité, le 15 septembre 1971 :

"Premièrement, ma délégation affirme que la proclamation d'indépendance du Qatar et de celle des autres sultanats et émirats ne change pas les relations coloniales qui existent entre ces entités et leurs protecteurs coloniaux et n'est donc qu'un leurre. Ce n'est pas favoriser la paix et la stabilité dans la région que de méconnaître les vœux de la population quant à une indépendance et une autonomie véritables.

“Deuxièmement, il est évident que les déclarations d'indépendance conclues entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les dirigeants de ces diverses entités ont pour but de perpétuer l'hégémonie coloniale et d'exploiter les ressources de la région avec la complicité des fantoches au pouvoir.

“Troisièmement, les sultans et émirs désignés par les Britanniques ne représentent en aucune manière les intérêts véritables des populations de la région et ils ne sont pas qualifiés pour conclure des accords en leur nom<sup>2</sup>.”

77. En conclusion, nous saluons la population du golfe Arabique et nous faisons nôtres ses aspirations à une indépendance véritable et à une autonomie voulue par la population.

78. Je réaffirme que nous sommes contre l'admission de Bahreïn et du Qatar pour les raisons que je viens de donner.

79. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons maintenant voter sur le projet de résolution A/L.628, qui recommande l'admission de Bahreïn. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Paraguay, République populaire du Congo, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Votent contre* : néant.

*Par 119 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté [résolution 2752 (XXVI)]<sup>3,4</sup>.*

80. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare Bahreïn admis à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de Bahreïn est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

81. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous passons au projet de résolution qui recommande l'admission du Qatar aux Nations Unies [A/L.629]. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* : Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, République centrafricaine, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Costa Rica, Cuba, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, El Salvador, Guinée équatoriale, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, République khmère, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, République arabe libyenne, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, République populaire du Congo, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Rwanda, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Espagne, Soudan, Souaziland, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ouganda, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie.

*Vote contre* : République démocratique populaire du Yémen.

*Par 126 voix contre une, le projet de résolution est adopté [résolution 2753 (XXVI)].*

82. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare le Qatar admis à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation du Qatar est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

<sup>3</sup> Les délégations mexicaine, pakistanaise, péruvienne, singapourienne, souazi et thaïlandaise ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elles désiraient que leurs pays figurent au nombre de ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution.

<sup>4</sup> La délégation de la République démocratique populaire du Yémen a fait savoir ultérieurement au Secrétariat qu'elle désirait que son pays figure au nombre de ceux qui ont voté contre.

83. Le **PRÉSIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : En tant que président de l'Assemblée générale, j'ai grand plaisir à souhaiter la bienvenue aux délégations du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar. Je suis sûr qu'elles fourniront un apport précieux au travail de l'Organisation. Je voudrais adresser aux gouvernements et aux peuples de ces nouveaux Etats Membres mes sincères félicitations à l'occasion de leur admission aux Nations Unies et mes vœux personnels de bonheur et de prospérité.

84. **M. Bahadur SINGH** (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puis-je vous présenter les chaleureuses félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de cette session. Votre élection unanime à cette haute fonction ne signifie pas seulement que nous reconnaissons votre contribution personnelle à la paix mondiale et à la coopération internationale, mais elle constitue aussi un honneur pour votre grand pays et, en fait, pour l'Asie tout entière. Nous vous rendrons hommage en bonne et due forme, à vous-même et à votre éminent prédécesseur, lorsque mon collègue, le Ministre des affaires étrangères de l'Inde, prendra la parole à l'Assemblée le 27 septembre.

85. Au nom de la délégation de l'Inde et des auteurs des projets de résolution, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue au Bhoutan, à Bahreïn et au Qatar, nouveaux membres de notre famille des nations.

86. Les relations de mon pays avec le Bhoutan remontent à de nombreux siècles et ont, toujours été étroites et amicales. Nous sommes donc particulièrement heureux, en Inde, que le Bhoutan ait accédé à cette organisation.

87. Sa Majesté le roi du Bhoutan est peut-être le seul monarque de l'histoire qui, de son propre gré, ait remis à son peuple des pouvoirs pleins et entiers. Les habitants du Bhoutan sont pacifiques et aimables et s'enorgueillissent à bon droit de leurs traditions et de leur culture. C'est un peuple qui va de l'avant sur la voie du développement moderne. L'Inde a eu l'avantage de participer à des efforts communs avec le Gouvernement et le peuple du Bhoutan dans cette tâche, sous la direction sage et compétente de Sa Majesté le roi Jigme Dorji Wangchuk. Le Bhoutan a choisi la voie de la paix et du non-alignement. Nous sommes certains que, sous la direction constante et l'inspiration de Sa Majesté le roi, le Bhoutan avancera à pas de géant dans ses plans de développement.

88. Nos rapports avec la péninsule Arabique et le golfe qui la borde ont été très étroits aussi. Depuis des siècles, nous y avons eu des relations commerciales et d'amitié. Nous saluons Bahreïn et le Qatar à l'occasion de leur admission dans cette grande famille des nations. Nous espérons que leur entrée, outre qu'elle contribue à l'universalité de l'Organisation, servira à renforcer la paix et à favoriser une détente dans cette région.

89. **M. KHALATBARI** (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au cours de ma déclaration générale, j'exprimerai tous les sentiments que nous inspire votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Je ne saurais cependant laisser passer la présente occasion sans vous adresser mes très sincères félicitations.

90. C'est avec un vif plaisir que ma délégation accueille la décision que l'Assemblée générale a prise d'admettre les Etats du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar à l'Organisation des Nations Unies.

91. Le passage des peuples du statut de non-autonomie à celui de nations indépendantes et libres, suivi de leur admission aux Nations Unies, constitue toujours un événement mémorable et heureux. Mais pour nous l'admission de Bahreïn et du Qatar l'est d'autant plus que des liens historiques unissent ces deux nations à l'Iran.

92. On sait que Bahreïn occupe une place particulière dans le cœur et l'esprit des Iraniens.

93. Pendant des siècles, nous avons partagé la même histoire, la même culture et la même religion. Pour n'être pas facile, la séparation n'en a pas moins été pacifique. Elle a commencé en fait par la déclaration historique de mon auguste souverain à New Delhi, le 4 janvier 1969, qui a mis en mouvement un processus pacifique et démocratique dont nous saluons de tout cœur aujourd'hui l'heureux aboutissement.

94. La manière pacifique dont Bahreïn est devenu une nation séparée et indépendante marquera également ses relations d'Etat épris de paix avec les autres pays. Dès les premiers jours de son indépendance, Bahreïn a annoncé qu'il adhérerait fermement aux objectifs et aux principes de la Charte, et nous sommes convaincus que ce pays remplira toutes ses obligations, dans la conscience de ses responsabilités d'Etat Membre.

95. C'est avec une émotion non moins grande que ma délégation félicite le Qatar de son admission aux Nations Unies. En raison des relations anciennes et intimes existant entre l'Iran et le Qatar, qu'unissent la culture et la religion, nous sommes heureux de voir ce pays occuper sa place légitime d'Etat indépendant dans la communauté des nations.

96. Décidés à favoriser le progrès et la prospérité de leurs peuples ainsi que la paix et la stabilité dans le monde, Bahreïn et le Qatar fourniront d'importants et précieux apports à l'oeuvre de l'Organisation. Sous la conduite éclairée de Son Altesse le cheikh Issa, émir de Bahreïn, et de Son Altesse le cheikh Ahmad, émir du Qatar, ces deux pays ont déjà entrepris l'exécution de plans économiques progressistes qui apporteront à leurs peuples non seulement un bien-être économique accru, mais aussi de meilleurs services d'éducation et de santé.

97. A cette étape, je ne puis que regretter que certains Membres de l'Organisation modifient des termes géographiques connus.

98. L'admission du Bhoutan aux Nations Unies est également une source de grand plaisir pour nous. En raison de sa position géographique, le Bhoutan a constitué un pont entre deux grandes et anciennes civilisations. Nous sommes convaincus que le Bhoutan, lui aussi, fournira un apport précieux au travail de l'Organisation.

99. Je voudrais saluer avec cordialité les représentants du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar et les assurer de notre sincère coopération aux Nations Unies.

100. M. AL-JABER (Koweït) [*interprétation de l'anglais*]: Pour commencer, Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à ce poste important.

101. Au nom de l'Emir, du Gouvernement et du peuple du Koweït, j'ai grand plaisir à saluer très cordialement les États frères de Bahreïn et du Qatar à l'occasion de leur admission aux Nations Unies.

102. La joie que nous inspire cet heureux événement vient de la conviction que ces deux États Membres arabes s'efforceront avec zèle et efficacité d'affirmer les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et de défendre les préceptes de la coopération internationale.

103. En saluant aujourd'hui l'admission de ces deux États Membres, Bahreïn et le Qatar, conformément à l'Article 4 de la Charte, nous tenons à souligner que l'admission de ces deux États représente le couronnement d'un processus naturel qui relève de leur statut d'États arabes indépendants et entièrement souverains. Nous sommes convaincus que Bahreïn et le Qatar s'emploieront, dans le cadre des Nations Unies, à renforcer l'Organisation internationale et à réaliser les principes et les idéaux élevés de la Charte.

104. Le Koweït, qui a les liens les plus étroits, les relations les plus fraternelles et les plus fortes avec les États de Bahreïn et du Qatar, promet d'accorder toute sa coopération à ces deux États frères afin de transformer en réalité vivante notre glorieuse histoire et de permettre la réalisation de notre destinée commune ainsi que l'aboutissement de nos aspirations. Le Koweït s'unira aux deux États frères afin de développer les Nations Unies, de rehausser leur prestige et de renforcer la paix et la sécurité internationales.

105. Du haut de la tribune de cette assemblée, je voudrais adresser mes chaleureuses félicitations à Son Altesse l'Emir de Bahreïn, à Son Altesse l'Emir du Qatar, à leurs gouvernements et à leurs peuples en cette occasion historique.

106. Je saisis également cette occasion pour féliciter le nouvel État Membre du Bhoutan, qui a une histoire et une civilisation très anciennes, et pour exprimer mes félicitations à son gouvernement et à son peuple. Je souhaite succès et prospérité aux trois États qui deviennent aujourd'hui Membres de l'Organisation internationale.

107. Sir Colin CROWE (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*]: Puis-je pour commencer, Monsieur le Président, vous féliciter de votre élection à la présidence. Je sais que sous votre sage direction, grâce à votre grande compétence, nos délibérations aboutiront au succès. Je puis vous promettre la pleine coopération de ma délégation. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter notre président sortant, M. Edvard Hambro, de la sagesse, de la rapidité et de l'art avec lesquels il a mené nos travaux au cours de l'année. Il est difficile de trouver des mots suffisants à faire son éloge, mais il a établi des normes que nous admirons tous et qu'il sera difficile d'égaliser.

108. De nos jours, il est bien rare que cette assemblée admette trois nouveaux Membres le même jour. Pour ma

propre délégation, l'occasion est particulièrement à relever du fait que mon gouvernement a, depuis longtemps, des rapports extrêmement étroits et amicaux avec chacun des nouveaux Membres. Telle est la première raison pour laquelle j'ai demandé qu'il me soit permis de dire quelques mots de bienvenue à chacun d'eux. Je parle toutefois en deux qualités, ayant été prié par M. Hambro et par mes collègues du Groupe d'Europe occidentale et autre États de parler aussi en leur nom, ce que je suis très heureux de faire.

109. Le premier des nouveaux Membres, par ordre d'admission, est le Bhoutan. Le 10 février dernier, j'ai pu, à la 1566<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, dire le grand plaisir de mon gouvernement devant la proposition que le Bhoutan soit admis aux Nations Unies. Depuis plusieurs siècles, mon pays a des rapports étroits avec le Bhoutan et mes compatriotes ont établi avec la population de ce pays des liens durables d'amitié. Point n'est besoin de répéter ici ce que j'ai dit au Conseil. J'ajouterai simplement, au nom du Groupe d'Europe occidentale et autres pays, dont plusieurs ont avec le Bhoutan des affinités à la fois géographiques et d'amitié, combien nous sommes heureux, aujourd'hui, de le voir Membre de cette organisation. Nous saluons ses représentants conduits par Son Altesse Royale Namgyal Wangchuk. Ce ne sont pas des inconnus en ces lieux puisqu'ils sont naguère venus, à titre individuel, nous voir en tant qu'amis et observateurs. Nous attendons avec intérêt la contribution que fera, sans aucun doute, cette délégation à l'oeuvre de notre organisation.

110. Je voudrais ensuite dire quelques mots de Bahreïn et du Qatar, dont l'admission a été votée à une majorité écrasante; ce vote fournit une réponse suffisante aux calomnies lancées par une délégation.

111. Les liens étroits d'amitié qui existent entre mon gouvernement et les dirigeants et le peuple de Bahreïn remontent à plus de 150 ans, de sorte que je me réjouis tout particulièrement de féliciter le Gouvernement de Bahreïn à l'occasion de son admission ici aujourd'hui. L'admission de Bahreïn est une source de satisfaction spéciale aussi pour ma délégation en raison de la façon dont il a été possible d'utiliser un dispositif des Nations Unies pour régler, l'an dernier, un problème qui, depuis longtemps, affectait mon gouvernement et celui de l'Iran. Ce règlement a été pacifique et amical et devrait à l'avenir servir d'exemple pour tous. C'est donc avec une chaleur particulière que nous accueillons les représentants de l'État de Bahreïn conduits par Son Excellence le cheikh Mohamed bin Muvarak Al-Khalifah, ministre des affaires étrangères de l'État de Bahreïn.

112. C'est également avec un vif plaisir que nous souhaitons la bienvenue au Qatar, devenu Membre des Nations Unies. Comme dans le cas de Bahreïn, les rapports entre mon pays et le Qatar remontent fort loin et nous sommes certains que ce pays, comme Bahreïn, jouera un rôle actif et constructif en notre organisation, où il est représenté par M. Hassan Kamel, qui est parmi nous aujourd'hui.

113. M. KHATRI (Népal) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, je ne manquerai pas de vous présenter à une date ultérieure et au nom de ma délégation, un hommage mérité pour votre élection aux importantes fonctions de président de cette session de l'Assemblée. Pour

5-L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

l'instant, mon intention est de présenter, au nom du Gouvernement de Sa Majesté et du peuple du Népal, une chaleureuse bienvenue à trois Etats nouvellement entrés aux Nations Unies : le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar.

114. L'admission de nouveaux Membres est toujours une source de joie. C'est avec des félicitations très sincères et un sentiment de grande bonne volonté envers les peuples et Gouvernements du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar que nous saluons leur admission aux Nations Unies en ce jour. Les circonstances dont s'assortit l'entrée de ces Etats souverains aux Nations Unies sont à l'honneur de tous les intéressés. La délégation du Népal croit que la décision des gouvernements des trois pays de demander à être admis aux Nations Unies représente une ferme et sincère détermination de participer à l'effort commun dans l'intérêt de la paix mondiale. L'admission de ces pays représente un grand pas vers la coopération internationale. Ma délégation est certaine que les nouveaux Etats Membres joueront le rôle qui leur revient dans la communauté internationale et apporteront une vigueur accrue ainsi qu'une grande sagesse à notre organisation.

115. Si elle se félicite de l'augmentation du nombre des Membres des Nations Unies et de tout ce qui nous rapproche de l'universalité de l'Organisation, la délégation du Népal éprouve un plaisir tout particulier à l'admission du Royaume du Bhoutan, pays d'une beauté naturelle sans égale et dont la géographie a beaucoup en commun avec ma patrie, pays voisin uni au mien par de puissants liens historiques et sociaux ainsi que par des affinités ethniques et culturelles. Ces dernières années, la personnalité du pays et de sa population s'est développée et affirmée sous la direction éclairée d'un monarque bien-aimé, Sa Majesté le roi Wangchuk. Nous souhaitons au peuple du Bhoutan bonheur et prospérité continus pour les années à venir.

116. Nous avons des sentiments semblables d'amitié et de bonne volonté envers les peuples de Bahreïn et du Qatar.

117. Permettez-moi, pour conclure, de saisir cette occasion pour exprimer l'espoir sincère de ma délégation de voir s'instaurer des rapports chaleureux et cordiaux de coopération mutuelle féconde avec les délégations du Bhoutan et celles de Bahreïn et du Qatar au sein des Nations Unies.

118. M. TOUKAN (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, aujourd'hui s'offre à moi une occasion unique de vous présenter, au nom du Groupe asiatique et au nom de ma délégation, les félicitations les plus chaleureuses pour votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Vos admirables états de service, votre grande compétence, votre talent diplomatique, votre ardeur au travail, votre contribution précieuse à notre organisation sont bien connus de tous. Votre accession à ces hautes fonctions rehausse sans aucun doute notre détermination à travailler à la mise en oeuvre des principes que contient la Charte de notre noble organisation.

119. En tant que président du Groupe asiatique et au nom de ma propre délégation, j'ai l'honneur et l'avantage aujourd'hui de souhaiter la bienvenue parmi nous aux nouveaux Etats frères du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar. Leur présence renforce notre confiance en les principes de

notre grande organisation. L'admission de nouveaux Etats aux Nations Unies rehaussera sans aucun doute nos chances de parvenir à une meilleure compréhension internationale. Une fois cette compréhension acquise, nous pouvons espérer un avenir meilleur de stabilité, de paix et de prospérité pour le monde entier.

120. Ma délégation pense que cette noble organisation doit être ouverte à tous les Etats, sans exception, pour disposer des éléments nécessaires à un monde plus sûr, plus heureux et plus pacifique.

121. M. ODERO-JOWI (Kenya) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant de parler de la question à l'ordre du jour, je voudrais saisir l'occasion de vous féliciter très sincèrement de votre élection aux très importantes fonctions de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il est heureux pour nous d'avoir un si éminent homme d'Etat aux commandes pendant cette session d'importance vitale.

122. Je saisis encore cette occasion pour féliciter le Président sortant, M. Hambro, qui a présidé avec tant de compétence les débats de la vingt-cinquième session.

123. Au nom du Gouvernement et du peuple du Kenya et au nom de ma délégation, je suis fort heureux de féliciter les nouveaux Etats Membres qui sont entrés aujourd'hui aux Nations Unies : le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar. Le Gouvernement du Kenya a toujours appuyé les principes de l'autodétermination, de l'accession à l'indépendance et de l'affirmation de la dignité nationale. Il est donc particulièrement agréable à ma délégation de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres en cette auguste assemblée.

124. Tandis que nous saluons ces nouveaux membres et leur souhaitons la bienvenue, je me crois tenu de rappeler à cet organisme suprême du monde que de nombreux pays et de nombreux peuples sont encore sous le joug de la domination coloniale. Je dois signaler encore que ces peuples se sont vu refuser la possibilité d'exercer le droit fondamental de déterminer leur propre avenir comme bon leur semble. Pour cette raison, les Nations Unies ont encore une tâche inachevée : celle de la décolonisation. Ma délégation a l'espoir que, sous votre direction compétente, Monsieur le Président, l'Assemblée générale des Nations Unies à sa vingt-sixième session s'emploiera à tenter, une fois de plus, de mettre fin au système colonial, notamment en Afrique australe.

125. Ayant formulé ces observations, je tiens à répéter que ma délégation est très heureuse que les pays amis du Bhoutan, du Qatar et de Bahreïn aient été admis à notre organisation, et nous les en félicitons.

126. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduit du russe*] : Je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes félicitations à l'occasion de votre élection au poste très important de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Permettez-moi, au nom des délégations de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de l'Union des

Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République socialiste tchécoslovaque et aussi de la délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de féliciter les peuples et les Gouvernements du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de ces pays et de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

127. La conquête de l'indépendance par les peuples du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar, après des siècles d'oppression colonialiste, prouve une fois de plus qu'aucune force ne peut arrêter la lutte des peuples pour leur liberté et leur indépendance et que tous les efforts des puissances impérialistes coloniales pour continuer à exploiter et à opprimer les peuples sont voués à l'échec. L'admission du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar à l'Organisation des Nations Unies, qui est appuyée par les Etats socialistes, est une nouvelle victoire des thèses léninistes selon lesquelles il convient d'assurer la participation active aux conférences, aux réunions et aux organes internationaux des représentants des pays d'Orient, d'Asie et d'Afrique que la politique impérialiste des puissances coloniales a écartés de force de la vie internationale. Les pays socialistes soutiennent activement les mouvements de libération nationale des pays et des peuples coloniaux. Sur l'initiative de l'URSS, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté en 1960 la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514 (XV)*] qui a joué un rôle important dans la libération de ces derniers de la domination étrangère. Tout en constatant avec satisfaction que depuis 10 ans des dizaines de pays ont acquis l'indépendance et ont été admis à l'Organisation des Nations Unies, nous nous rendons clairement compte que la lutte pour la libération et l'indépendance des pays et des peuples coloniaux est loin d'être terminée. Bien que l'Organisation des Nations Unies réunisse déjà 130 Etats, le problème de son universalité n'est pas encore résolu.

128. L'Organisation des Nations Unies est appelée à faire tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer la sécurité internationale et assurer aux peuples qui se trouvent encore sous la domination du colonialisme et du racisme le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Les pays socialistes demandent l'application intégrale et inconditionnelle des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur la liquidation des derniers régimes coloniaux ainsi que la condamnation générale et le boycottage du racisme et de l'*apartheid* sous toutes leurs formes. Les pays socialistes sont convaincus que le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar, qui viennent d'être admis à l'Organisation des Nations Unies, poursuivront à l'extérieur une politique de paix visant à renforcer la sécurité internationale et à établir des relations amicales avec tous les pays. Les délégations des Etats socialistes souhaitent aux peuples du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar la prospérité, le progrès dans la voie du développement dans l'indépendance et de l'élimination rapide des lourdes conséquences de la domination coloniale et le succès dans la solution des problèmes économiques et sociaux conformément à leurs intérêts.

129. Nous souhaitons la bienvenue aux délégations du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar et formons le voeu que leur participation aux efforts déployés en faveur de la paix et du progrès par tous les Etats pacifiques dans les divers

organes des Nations Unies sera fructueuse. Nous nous déclarons prêts à coopérer étroitement avec les nouveaux Membres de l'Organisation pour atteindre les nobles objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies.

130. M. ALI (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Je saisis cette occasion, Monsieur le Président, pour vous adresser les plus chaleureuses félicitations de la délégation pakistanaise pour votre élection à la présidence de cette auguste assemblée. En vous portant à ces hautes fonctions, les Etats Membres vous ont conféré un honneur que vous méritez amplement. L'Asie est particulièrement fière de voir un de ses dignes fils honoré de cette façon. Je vous promets la coopération et l'appui entiers de ma délégation.

131. Je voudrais aussi exprimer nos remerciements et notre admiration à votre prédécesseur pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions.

132. En sa qualité de président du Groupe asiatique pour le mois de septembre, le représentant de la Jordanie a déjà, avec son érudition coutumière, exprimé nos sentiments en souhaitant la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation. Ayant écouté les remarques éloquentes et très complètes de mon frère de Jordanie, j'ai pensé que, franchement, il n'était guère besoin d'ajouter grand-chose. Je me permets néanmoins de parler en raison des liens étroits et cordiaux que nous avons avec le Bhoutan du fait d'une proximité géographique, et des affinités culturelles spéciales qui existent entre mon pays et le Qatar et Bahreïn.

133. Il est agréable que trois nouveaux Etats, qui ont récemment atteint la pleine indépendance, par autodétermination, viennent se joindre à nous. Nous qui, pendant près de 200 ans, avons subi la domination coloniale et avons été soumis à une exploitation considérable, savons combien il est important et réconfortant d'acquérir l'indépendance de l'esprit aussi bien que celle du droit. Nous sommes très heureux de voir le Bhoutan, un voisin, obtenir la reconnaissance de ses droits légitimes et occuper la place qui lui appartient dans le concert des nations en tant qu'Etat souverain et indépendant. Le peuple et le Gouvernement pakistanaise se félicitent de cet événement heureux et favorable et sont très heureux de voir ce nouveau membre à part entière se joindre à nous. Mon pays compte sur une coopération étroite avec la délégation du Bhoutan.

134. Je suis très heureux d'avoir, au nom de mon pays, l'avantage de souhaiter la bienvenue au Qatar et à Bahreïn. Nous les accueillons chaleureusement parmi nous et comptons sur une association étroite et féconde avec eux. Les événements constitutionnels dans le golfe sont en train de favoriser l'apparition de nouveaux Etats indépendants dans cette région, ce qui est une source de satisfaction. Nous espérons sincèrement qu'il n'y aura aucune ingérence extérieure dans les événements qui se produisent en ce moment.

135. Je voudrais préciser ici que le Pakistan a voté en faveur de l'admission des trois nouveaux Membres. Il semble que notre vote en faveur de Bahreïn n'ait pas été enregistré à la suite d'un défaut mécanique.

136. M. EL-ZAYYAT (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Il convient de féliciter sincèrement la vingt-sixième

session de notre assemblée générale qui vous a élu à l'unanimité, Monsieur le Président. Vous êtes le digne et très estimé successeur de l'excellent Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée, que fut M. Edvard Hambro, le représentant de la Norvège.

137. Les yeux de tous les peuples du monde — surtout des peuples d'Asie et d'Afrique — sont fixés sur cette assemblée, remplis d'inquiétude, d'attente et d'espérance; il convient donc parfaitement qu'un éminent fils de l'Asie préside cette session de l'Assemblée dont vous venez de dire, Monsieur le Président, qu'elle était "l'Assemblée de l'universalité".

138. Comme je me trouve être le Président du Groupe africain pour ce mois-ci, j'ai l'honneur de saluer au nom des Etats Membres africains les trois nouvelles nations d'Asie qui viennent d'être admises aux Nations Unies, le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar. Les représentants africains sont heureux, en outre, de souhaiter la bienvenue à leurs nouveaux collègues qui viennent se joindre à eux dans cette salle. Ils sont certains de connaître avec eux une coopération étroite et fructueuse.

139. En saluant ces trois nouveaux Etats Membres asiatiques, le Groupe africain songe particulièrement à deux principes fondamentaux de la Charte : le droit inaliénable à la liberté et à l'autodétermination, et l'universalité de l'Organisation mondiale. Nous souhaitons aux nations du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar de connaître une entière réussite, tout d'abord en réalisant les aspirations de leurs peuples qui déploient tous les efforts afin d'édifier leur nation et de se donner une souveraineté et une indépendance réelles et tangibles; nous leur souhaitons également de connaître la réussite lorsqu'elles assumeront leur part de ces responsabilités internationales dont vous avez parlé tout à l'heure avec tant d'éloquence, Monsieur le Président, dans la lutte que nous poursuivons en commun pour parvenir à la liberté et à la justice aboutissant au progrès dans la paix.

140. M. JOHNSON (Jamaïque) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du Groupe de l'Amérique latine, que j'ai l'honneur de présider, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale et vous assurer que nous ferons tout notre possible pour vous aider à lui donner un aboutissement fructueux.

141. Je voudrais également dire la sincère et cordiale admiration que ressent le Groupe de l'Amérique latine pour l'excellente façon dont M. Hambro a dirigé nos travaux pendant la session historique et commémorative de même que tout au long de la vingt-cinquième session proprement dite.

142. Au nom du Groupe de l'Amérique latine, j'ai grand plaisir à saluer les nouveaux Etats du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar qui viennent d'être admis aux Nations Unies.

143. L'Etat du Bhoutan, situé près des cimes de l'Himalaya, a une histoire héroïque et romanesque. Pays sans littoral, il a connu de nombreux problèmes de communications avec le monde extérieur. Il a maintenu son intégrité et l'originalité de sa culture au cours des temps. Son apport au travail des Nations Unies, à la compréhension mutuelle et à

la coopération sera accueilli avec faveur par ceux d'entre nous qui attendent l'ère de l'universalité.

144. Bahreïn et le Qatar ont une histoire non moins romanesque : situés tous deux sur le Golfe Persique, ils ont joué un rôle dans l'histoire mondiale depuis que la civilisation est née dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate. Récemment, leurs richesses minérales ont fait d'eux des centres de communication et de commerce dans l'océan Indien. Leur contribution à nos activités sera la bienvenue car ils apportent la sagesse des siècles et des attitudes nées d'une culture qui, depuis longtemps, a enrichi les autres cultures du monde entier.

145. Le Groupe de l'Amérique latine fera tous ses efforts pour coopérer avec ces nouveaux Etats dans la recherche de la paix mondiale et dans la poursuite des idéaux qui assureront la dignité de l'homme.

146. M. EL-SHIBIB (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Même s'il faut pour cela devancer mon premier ministre, je ne saurais, Monsieur le Président, laisser passer cette occasion sans vous présenter très brièvement mes vœux. C'est une source de plaisir et de fierté pour la délégation irakienne que de vous adresser ses sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Véritable patriote de l'Indonésie, fils authentique du grand continent asiatique et combattant inlassable au service de la justice et de la liberté dans le monde entier, vous êtes éminemment digne d'occuper ce poste important. L'Irak, qui a des liens nombreux avec le grand peuple indonésien, s'enorgueillit particulièrement de vous voir assumer la présidence.

147. Je ne saurais manquer de dire notre admiration pour la façon remarquable et compétente dont M. Hambro s'est acquitté de ses fonctions de président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.

148. Il s'est produit aujourd'hui plus d'un événement favorable, puisque nous venons de voter en faveur de l'admission de trois nouveaux Etats Membres, le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar. Qu'il me soit permis de les féliciter en cette heureuse occasion et de leur souhaiter à tous prospérité et succès dans leur nouveau rôle au sein de la communauté des nations. L'Irak est particulièrement fier de voir deux Etats arabes frères accéder à l'indépendance et jouir de la plénitude de leurs droits en tant qu'Etats Membres des Nations Unies. Nous avons toujours pensé que la liberté et l'indépendance de la nation arabe étaient indivisibles et qu'aucun des pays arabes ne pouvait se sentir vraiment libre et sûr tant que le dernier pouce de terre arabe ne serait pas libéré de l'hégémonie et de l'exploitation étrangères. Nous avons toujours accordé appui et assistance à nos frères arabes, chaque fois qu'il l'a fallu pour lutter contre l'occupation et l'exploitation étrangères.

149. Nous sommes donc très fiers de voir deux nouveaux Etats arabes parvenir à la souveraineté et à l'indépendance. Le Qatar comme Bahreïn sont situés dans une région très voisine de mon pays et qui touche de près nos intérêts nationaux. Le peuple irakien est uni au peuple du Qatar et de Bahreïn par des liens très forts d'histoire, de culture, de langue et de religion. Mais le plus important est peut-être le sentiment de participer à cette communauté de foi et de

destin qui constitue pour nos peuples la manifestation essentielle de leur appartenance et de leur conscience arabes. C'est donc pour moi un agréable devoir que d'adresser ces quelques paroles de félicitation et de bienvenue à nos nouveaux collègues dans cette assemblée des nations.

150. La Ligue des Etats arabes a récemment admis en son sein le Qatar et Bahreïn et, au nom du Groupe arabe, je voudrais adresser nos meilleurs vœux aux trois Etats. Le Qatar, Bahreïn et le Bhoutan sont peut-être de petits pays par la population et la superficie. Mais leur grand patrimoine culturel, leur attachement à la cause de la paix et de la concorde entre les nations ne manqueront pas de se faire sentir dans la part qu'ils prendront aux travaux de cette assemblée.

151. BUSH (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux autres représentants pour vous féliciter très cordialement de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale.

152. Au nom des Etats-Unis, je voudrais à mon tour souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Bhoutan, à Bahreïn et au Qatar. Nous sommes heureux d'avoir voté pour cette admission au Conseil de sécurité. Nous sommes particulièrement satisfaits de les voir entrer dans notre organisation à la suite d'un accommodement à l'amiable avec les réalités d'un monde en évolution. Nous les saluons et nous nous réjouissons à l'idée de coopérer avec ces trois pays en vue de la réalisation des objectifs de la Charte.

153. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je ne vous féliciterai pas personnellement, car cela équivaldrait à faire l'éloge d'un frère. Nous devons plutôt nous féliciter nous-mêmes, les Membres, de vous avoir élu Président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, sans oublier la reconnaissance que nous avons tous pour votre prédécesseur, M. Hambro, qui s'est distingué à cette même place au cours de la dernière session.

154. Votre rôle de président n'est pas des plus enviables, car vous allez être l'arbitre de nos décisions, veillant à ce que nous ne fassions pas preuve d'indiscipline lorsque nous nous trouverons en présence d'une question difficile à résoudre. Cependant, comme vous venez d'un pays d'Asie connu pour sa longue histoire et sa riche culture, nous savons que, sous votre direction, les problèmes les plus épineux auxquels nous pourrions nous heurter seront traités d'une manière sereine et méthodique. Ai-je besoin d'ajouter quoi que ce soit, Monsieur le Président, pour faire votre éloge ? Je craindrais de vous gêner.

155. Nous devons également nous féliciter d'avoir admis dans notre organisation trois nouveaux Etats Membres venant d'Asie. Plus l'Organisation prolifère, plus elle devient universelle, et l'adage connu s'applique ici, je crois : il se pourrait fort bien que la sécurité réside dans le nombre. Au lieu d'être dominée par quelques puissances, la mosaïque de la communauté mondiale sera telle qu'aucune puissance prise isolément, pour forte qu'elle soit, ne pourra plus faire ce qu'elle a fait au cours des dernières décennies ou pendant les siècles passés.

156. Je saisis cette occasion pour remercier le Ciel que la santé de notre très aimé secrétaire général soit plus que satisfaisante, sinon il ne serait pas assis à votre droite, Monsieur le Président. Nous puisons réconfort dans ses idées, nous nous nourrissons de sa sagesse surtout quand nous sommes en pleine confusion. La santé est une chose curieuse. Il y a quelques années, j'ai cru que j'allais disparaître. Pendant près de deux mois, j'ai dirigé ma mission permanente d'un lit d'hôpital. Mais me voici, toujours fort parce que Dieu l'a voulu. J'espère que le malaise d'U Thant a été passager — il n'a pas eu à se mettre dans un lit d'hôpital comme je l'ai fait — et que nous pourrions bénéficier de ses services jusqu'à ce que la communauté internationale s'entende sur la personne de son successeur.

157. M. GARCIA-ROBLES (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter, au nom de ma délégation, des félicitations très sincères pour l'élection qui vous porte à si bon droit à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Si j'ai demandé à monter à cette tribune, ce n'est pas pour souhaiter, au nom du Mexique, la bienvenue aux délégations des trois nouveaux Etats Membres. Ma délégation est convenue avec les autres membres du Groupe latino-américain que ce soit le représentant de la Jamaïque qui vienne parler au nom de tout le groupe. Le Président de notre groupe — le représentant du pays que je viens de mentionner — s'est acquitté de cette fonction, il y a quelques instants, avec une éloquence et un bonheur remarquables. Quoi que j'ajoute ici serait donc superflu. Si j'ai demandé la parole, c'est simplement pour préciser, afin que ce soit noté au compte rendu de la séance, que la délégation du Mexique a voté en faveur des trois projets de résolution portant admission respectivement du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar. Malheureusement, en raison sans doute d'un défaut mécanique, bien que nous ayons appuyé à plusieurs reprises sur le bouton vert dans le cas de Bahreïn, notre vote favorable n'a pas été enregistré sur le tableau.

158. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Son Excellence Seewoosagur Ramgoolan, premier ministre de Maurice, prendra la parole devant l'Assemblée au cours de la discussion générale. Son Excellence vous présentera certainement alors ses félicitations et celles du Gouvernement et du peuple de Maurice. Puis-je pour l'instant vous adresser mes félicitations personnelles très sincères pour votre élection à la présidence de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale de notre organisation mondiale.

159. Maurice fut l'un des auteurs du projet de résolution A/L.627, relatif à l'admission du Bhoutan aux Nations Unies et qui vient d'être adopté. J'avoue que, lorsque j'ai demandé à venir à cette tribune, j'étais tenté de me livrer longuement à l'éloge de l'Etat souverain et indépendant du Bhoutan et à chanter les louanges de Sa Majesté le roi Jigme Dorji Wangchuk ainsi que de son gouvernement et de son peuple. Maurice a beaucoup de points communs avec le Bhoutan et les deux pays goûtent l'amitié de l'Inde et du Royaume-Uni.

160. J'ai néanmoins décidé de résister à cette agréable tentation et je me bornerai à dire aujourd'hui, simplement,

mais du fond du coeur, que le Gouvernement de Maurice salue très chaleureusement l'admission du Bhoutan aux Nations Unies. Ma délégation s'attend à une étroite collaboration avec la délégation du Bhoutan, qui peut compter sur notre coopération pleine et entière. Nous souhaitons à l'Etat indépendant et souverain du Bhoutan, à Sa Majesté le Roi du Bhoutan et à son peuple succès, paix et progrès.

161. Maurice comptait aussi parmi les auteurs du projet de résolution A/L.628 relatif à l'admission de Bahreïn et du projet A/L.629 relatif à l'admission du Qatar. Maintenant que ces trois résolutions ont été adoptées, je tiens à exprimer très brièvement mais très sincèrement nos souhaits de bienvenue aux deux Etats arabes et nos félicitations à l'Emir de Bahreïn et à l'Emir du Qatar ainsi qu'à leurs peuples respectifs. Nous tenons à assurer les délégations de Bahreïn et du Qatar de notre étroite coopération.

162. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'inviter Son Altesse Royale, le prince Namgyal Wangchuk, du Bhoutan, à prendre la parole devant l'Assemblée.

163. Le prince Namgyal WANGCHUK (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, j'ai le plus vif plaisir à prendre la parole devant cette assemblée en ce jour où le Royaume du Bhoutan est admis aux Nations Unies. C'est un événement historique pour nous; il marque la réalisation de l'un de nos rêves les plus chers. Au nom de Sa Majesté le roi Jigme Dorji Wangchuk, du Gouvernement et du peuple du Bhoutan, je voudrais donc saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à tous les Membres de l'Organisation qui sont réunis ici aujourd'hui, et en particulier à la République de l'Inde, qui n'a pas ménagé ses efforts pour assurer notre admission dans cette association libre d'Etats souverains.

164. Je voudrais également profiter de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de votre élection au poste important de président de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vous dirigerez les travaux de la présente session avec sagesse et dignité.

165. Il n'y a qu'une dizaine d'années que, mettant fin à notre politique séculaire d'isolement national, nous avons ouvert notre pays au monde extérieur. La politique d'isolement national avait été motivée autrefois par notre intérêt fondé sur des considérations géopolitiques, et non par le manque d'envie, ou l'incapacité de jouer un rôle actif dans la communauté internationale. Cette politique a été utile; elle a permis à mon pays de conserver sa souveraineté et son indépendance. Les circonstances ont changé dans le monde et nous avons voulu prendre une part active au fonctionnement de la communauté internationale, si bien que cette politique s'est trouvée dépassée lorsque, en 1962, nous sommes devenus membres du Plan de Colombo pour le développement économique et la coopération en Asie du Sud et du Sud-Est.

166. Notre gouvernement et notre peuple sont entièrement engagés dans une politique de modernisation, tout en comprenant combien il est important de conserver notre identité nationale, gardant ce que notre culture et notre tradition anciennes ont de meilleur. Aucun de nous n'imagine qu'il sera facile de réaliser cet équilibre délicat et

cette synthèse; mais nous tendons toutes nos pensées et tous nos efforts vers ce but et nous comptons réussir.

167. En présentant à l'Assemblée un bref aperçu de la situation actuelle de notre pays, il importe de souligner que tous les changements radicaux qui s'y sont produits sont venus du Roi lui-même. Dans le domaine du gouvernement et de l'administration, notre but a été de réformer les institutions traditionnelles pour répondre aux exigences de la vie moderne. Des institutions représentatives comme l'Assemblée nationale, le Conseil des ministres et le Conseil consultatif royal ont été créées. Les pouvoirs souverains du monarque ont été volontairement transférés à l'Assemblée nationale. Le judiciaire est séparé de l'exécutif et un code juridique uniforme, fondé sur les coutumes du passé et sur les nécessités actuelles, a été instauré.

168. Avec l'assistance technique et financière du Gouvernement indien, nous avons mené à bien deux plans quinquennaux et nous en avons récemment entrepris un troisième. Ces plans ont permis de consolider l'infrastructure sociale et économique du pays. En mettant en oeuvre tous ces projets de développement, nous veillons constamment à ce qu'ils ne portent pas atteinte aux valeurs existantes de notre société, à la paix et à la pureté de notre milieu naturel et au droit des hommes de mener leur vie privé sans ingérence extérieure.

169. Que nous ayons réussi aujourd'hui à être admis dans cette organisation dont l'objectif représente les plus hautes aspirations des hommes, dont l'apport au maintien de la paix et de la sécurité internationales a été considérable et dont le travail d'édification des nations a tant fait pour le progrès de l'humanité, constitue une circonstance de grand bonheur et de réjouissance dans mon pays. Je voudrais saisir cette occasion pour dire que mon gouvernement est convaincu qu'il sera en mesure de participer, en tant que Membre actif et utile, aux activités de l'Organisation et pour dire également qu'il est fermement décidé à respecter les obligations fondamentales que la charte confère aux Etats Membres.

170. Mon gouvernement est fort heureux que Bahreïn et le Qatar soient admis aux Nations Unies en même temps que notre pays. Je voudrais adresser nos très cordiales félicitations aux délégations de Bahreïn et du Qatar en cette heureuse occasion.

171. Avant d'achever, permettez-moi, Monsieur le Président, de transmettre les salutations de Sa Majesté le Roi du Bhoutan à vous-même et, par votre intermédiaire, à tous les délégués qui sont aujourd'hui réunis dans cette salle.

172. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le plaisir d'inviter le Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, Son Excellence Mohamed Mobarak Al-Khalifah, à prendre la parole.

173. M. AL-KHALIFAH (Bahreïn) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, au nom de ma délégation, pour votre élection aux hautes fonctions de président de la vingt-sixième session de l'Assemblée. Nouvelle venue, ma délégation est certaine que, grâce à votre sagesse et à votre expérience, vous saurez guider les travaux de la session vers des résultats féconds.

J'ai l'honneur, en cette importante occasion, de présenter les remerciements les plus chaleureux du Gouvernement et du peuple de Bahreïn à tous les membres du Conseil de sécurité qui ont accepté la demande d'admission de l'Etat de Bahreïn aux Nations Unies et recommandé à l'unanimité à l'Assemblée générale par la résolution 296 (1971) du Conseil de sécurité que Bahreïn soit admis aux Nations Unies. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, et remercier tous les membres de l'Assemblée pour la confiance dont vous avez fait preuve en mon pays en décidant d'accueillir Bahreïn comme Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Nous devons remercier notamment tous les Etats du Groupe afro-asiatique qui ont bien voulu parrainer la résolution portant admission de Bahreïn aux Nations Unies.

174. Je voudrais également présenter mes sincères félicitations au Bhoutan et à l'Etat frère arabe du Qatar à l'occasion de leur admission aux Nations Unies. En cette heure de l'histoire de Bahreïn, nous sommes vraiment heureux et fiers, tant mon gouvernement que le peuple de Bahreïn, de voir Bahreïn, Etat souverain et indépendant, entrer aux Nations Unies. Maintenant que Bahreïn est entré dans le sein de l'Organisation mondiale, j'assure l'Assemblée que Bahreïn appuiera pleinement les buts, objectifs et principes de l'Organisation qui visent à établir et à maintenir la paix dans le monde. Pour Bahreïn, les objectifs essentiels de la Charte sont le maintien de la paix par la sécurité collective, l'encouragement au développement économique et la protection du droit des nations d'établir leur forme de gouvernement conformément aux vœux des habitants. Nous sommes, à Bahreïn, pleinement conscients de l'importance de ces objectifs qui affectent le développement économique, le bien-être, la sécurité de notre propre pays. En tant que petit Etat, Bahreïn croit fermement que l'établissement de la paix dans le monde et la sauvegarde de la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe sont essentiels pour le développement politique et économique du peuple de Bahreïn aussi bien que de tous les peuples voisins.

175. Je ne voudrais pas laisser passer cette occasion sans rappeler à l'Assemblée générale la résolution 278 (1970) adoptée par le Conseil de sécurité, et qui est un exemple de la ferme croyance de Bahreïn dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies, notamment dans les principes touchant l'exigence du règlement des différends internationaux par les moyens pacifiques conformément au Chapitre VI de la Charte. Mon gouvernement est fermement convaincu que la solution de la question Bahreïn-Iran sur la base de la résolution mentionnée, solution obtenue grâce aux bons offices du Secrétaire général, démontre clairement au monde que le mécanisme des Nations Unies peut être utilisé avec fruit pour le règlement pacifique de différends entre nations déterminées à vivre dans la paix et dans la sécurité. Je voudrais, à ce propos, dire une fois encore que Bahreïn, le gouvernement comme le peuple, souhaite vivre dans la paix et dans la sécurité avec ses voisins aussi bien qu'avec les autres nations amies et pacifiques dans le monde.

176. Bahreïn se considère comme partie intégrante de la nation arabe. Conscient des liens historiques et culturels qui l'unissent au reste du monde arabe, Bahreïn fera tous ses efforts pour développer et renforcer ses liens politiques et

culturels et sa coopération avec tous les Etats arabes frères sur la base des dispositions de la Charte de la Ligue des Etats arabes.

177. Fidèle au principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à l'autodétermination, Bahreïn est pleinement conscient et soucieux du destin des peuples qui continuent de lutter pour la libre détermination et l'indépendance. Il accorde donc son appui plein et entier aux populations des territoires qui subissent toujours le joug colonial et qui, à juste titre, revendiquent leur liberté et leur pleine indépendance. Dans le même souffle, je dirai que Bahreïn appuie entièrement les droits légitimes et inaliénables du peuple de Palestine de retrouver la terre usurpée et de vivre en paix et en sécurité dans sa patrie. En outre, mon gouvernement appuie pleinement les demandes des Etats arabes de première ligne, soit l'Egypte, la Syrie et la Jordanie, qui veulent recouvrer les territoires occupés par Israël, et il soutient les efforts actuellement déployés pour parvenir à une solution juste et équitable. Bahreïn fait appel à la conscience de toutes les nations éprises de paix, Membres de cette organisation mondiale, pour qu'elles voient ce problème de Palestine, qui semble interminable à la lumière et de la justice et du sens de l'humanité et recherchent une solution satisfaisante fondée sur les principes si révévés de la Charte des Nations Unies.

178. Bien que Bahreïn soit l'un des plus jeunes Membres de l'Organisation, mon pays peut, non sans orgueil, dire que son histoire et sa culture non seulement sont marquées par la civilisation de la péninsule Arabique et des autres pays arabes, mais qu'elles trouvent leurs origines dans la plus haute antiquité. Comme l'a dit un éminent auteur en se fondant sur de récentes découvertes archéologiques mises au jour à Bahreïn :

"Bahreïn, connu par les anciens Sumériens sous le nom de Dilmun, est apparu dans l'histoire entre l'an 3 000 et l'an 2 000 avant Jésus-Christ. C'était alors le foyer d'une civilisation à part; ses marchands et ses vaisseaux dominaient les routes commerciales entre la civilisation de la vallée de l'Indus et celle de la Mésopotamie."

179. A travers son histoire, Bahreïn a acquis sa personnalité internationale et sa caractéristique particulière d'Etat arabe. Aujourd'hui, l'Etat arabe indépendant de Bahreïn fait tout son possible pour étoffer son économie en l'asseyant sur une base solide, s'efforce de développer ses ressources en les diversifiant et grâce à une planification économique et industrielle. Le Gouvernement de Bahreïn a connu beaucoup de succès dans le progrès de toutes les couches de la population, particulièrement en matière d'enseignement et de santé. Le peuple de Bahreïn est fier de son héritage culturel et de son système d'éducation; il s'enorgueillit notamment de ce qu'un quart de la population de Bahreïn reçoit aujourd'hui une éducation à divers niveaux. Le Gouvernement de Bahreïn, depuis des années, apporte gratuitement à la population les services d'enseignement et de santé, ainsi que d'autres services sociaux.

180. En conclusion, je tiens, au nom du Gouvernement et du peuple de Bahreïn, à vous redire à vous, Monsieur le Président, et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies, mes vifs remerciements et ma profonde reconnaissance pour les aimables paroles de félicitations et pour les

sentiments amicaux qui m'ont été exprimés en cette auguste assemblée à l'occasion de l'accession de mon pays à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies.

181. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : J'ai maintenant le plaisir d'inviter M. Hassan Kamel, ministre d'Etat et conseiller auprès du Gouvernement du Qatar, à prendre la parole.

182. **M. KAMEL** (Qatar) : C'est un insigne honneur pour moi de monter à la tribune de cette assemblée pour exprimer, au nom de l'Emir du Qatar, du peuple et du Gouvernement qatariens, notre plus profonde gratitude pour avoir été admis au sein de l'Organisation internationale suprême. J'en suis d'autant plus heureux, fier et reconnaissant que, par votre vote unanime d'aujourd'hui, vous avez solennellement consacré notre accession à l'indépendance et à la souveraineté, nous permettant ainsi d'avoir la place qui nous revient parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies, de jouir des mêmes droits et d'assumer les mêmes obligations qu'eux.

183. A cette occasion, je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, mes respectueuses félicitations pour votre unanime et si brillante élection à votre haute charge. Je voudrais ensuite vous remercier vous-même, ainsi que les autres membres de l'Assemblée générale, pour l'accueil si courtois et si généreux que vous avez tous bien voulu réserver au nouveau Membre de l'Organisation que j'ai l'honneur de représenter ici. Je tiens également à remercier notre éminent secrétaire général pour l'assistance qu'il nous a accordée dans nos démarches en vue d'entrer à l'Organisation des Nations Unies.

184. Je voudrais aussi féliciter chaleureusement les deux nouveaux Etats, l'Etat frère, de Bahreïn et l'Etat du Bhoutan, de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Pour eux comme pour nous-mêmes, cet événement revêt une importance historique capitale.

185. Le Qatar, Etat arabe dont le peuple fait partie intégrante de la nation arabe, est un Etat pleinement acquis aux nobles buts et principes de la Charte des Nations Unies. Sa constitution, promulguée déjà avant son indépendance, consacre son engagement formel à s'y conformer loyalement. Il est donc tout naturel que, devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Qatar se fasse un devoir impérieux de n'épargner aucun effort afin d'apporter sa contribution dévouée, si humble soit-elle, à la réalisation desdits buts et principes.

186. Je n'oublie pas que le Qatar figure dans ce que l'on appelle traditionnellement les petits Etats. Mais je ne veux voir dans cette appellation rien de péjoratif. En effet, d'une part, l'un des plus grands mérites de la Charte des Nations Unies consiste en ce qu'elle repose sur l'égalité souveraine des Etats Membres, ainsi que l'énonce le paragraphe 1 de son Article 2. C'est là un principe fondamental de notre organisation, d'après lequel, au regard du droit dont elle est l'expression, il n'existe aucune différence entre les petits et les grands, les faibles et les puissants. D'autre part, il est permis de penser que ceux parmi les petits Etats qui sont imbus des principes de la Charte et, par conséquent, qui sont attachés à la paix, peuvent, par leur désintéressement et leur absence d'ambition matérielle, contribuer à apporter

au règlement des difficultés internationales quelques qualités d'impartialité et d'objectivité.

187. Le Qatar n'aura aucune peine à se conformer aux principes de la Charte car les règles qu'elle renferme correspondent exactement à ses aspirations et à ses préoccupations. En général, plus que d'autres, les petits Etats savent ce que signifient pour eux le déséquilibre économique, les difficultés sociales, les tensions politiques, pour ne rien dire du pire fléau qui puisse menacer une nation dans son existence : la guerre.

188. Aussi attachons-nous une importance prépondérante et toute particulière à la disposition capitale de la Charte, le paragraphe 4 de l'Article 2, qui interdit aux Membres de notre organisation de recourir dans leurs relations internationales à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Pour nous, cette disposition ne constitue pas un principe abstrait, énoncé en termes généraux et impersonnels dans le statut qui nous régit. Tout au contraire, nous croyons fermement qu'elle crée une obligation fondamentale, concrète et positive. Je dirai même que cette obligation est la plus urgente de toutes et que le premier devoir de notre organisation est d'en assurer le respect absolu et de veiller à ce qu'elle ne soit nullement violée. Comme on le sait, ce devoir est consacré dans le Chapitre VII de la Charte, qui, à l'Article 39, fait obligation au Conseil de sécurité de décider les mesures nécessaires "pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales".

189. En tant que représentant d'un Etat arabe qui, tout naturellement, a les mêmes préoccupations que ses frères arabes — dont il partage le sort et appuie totalement les causes, qui sont aussi les siennes —, je ne peux m'empêcher de méditer sur lesdites préoccupations, en cette heure extrêmement critique où la destinée de l'humanité risque d'être profondément perturbée par la tension continue qui règne au Moyen-Orient. Il est tout à fait évident que cette tension tient à deux raisons : premièrement, la violation persistante des droits légitimes du peuple arabe de Palestine et le refus du violateur de se soumettre aux résolutions de cette organisation l'engageant à reconnaître les droits usurpés par la force armée; deuxièmement, la politique du même violateur, qui, arrêtée avec préméditation, vise à l'expansion et à l'agression contre les Etats arabes, et consiste à s'emparer de leurs territoires par la force armée ainsi qu'à refuser par la suite de les évacuer, toujours au mépris des résolutions de cette organisation et en faisant fi de ses buts et principes.

190. Nul doute qu'un tel défi constitue la plus grave atteinte qui puisse être portée à l'autorité de l'Organisation internationale et, par conséquent, le plus grand méfait qui puisse être commis à son encontre. Il va de soi que tolérer une telle atteinte à l'autorité et persister dans ce méfait ne peuvent fatalement qu'encourager leur répétition et que cet encouragement ne peut conduire, en fin de compte, qu'à la ruine de l'autorité de cette organisation et, par conséquent, à l'évanouissement du plus grand espoir de l'humanité tout entière.

191. Le peuple du Qatar apprécie hautement la possibilité, tant attendue et qui lui est maintenant offerte, de participer aux travaux de l'Organisation mondiale dont le but suprême

est la préservation de la paix et le progrès, moral et matériel, de l'humanité. Avec tous les peuples qui croient en cette organisation, nous rendons hommage aux services inestimables qu'elle prête à tous égards à la communauté internationale, dont elle représente la conscience et les aspirations. En particulier, nous tenons en la plus haute estime la grande et fructueuse activité qu'elle déploie pour harmoniser les efforts des nations vers une coopération valable visant à résoudre les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire. Mais nous savons tous qu'il existe encore de grandes inégalités entre les peuples et entre les hommes, qu'il existe encore des peuples qui n'ont pu être libérés du joug du colonialisme, et surtout que la violence continue à sévir dans certaines parties du monde.

192. Selon notre charte, la paix est inséparable de la justice. Aussi sommes-nous déterminés à associer, en toute humilité, nos efforts à ceux de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle se voue à l'accomplissement de sa tâche véritable : utiliser tous les moyens en son pouvoir, conformément à la Charte, pour mettre un terme à l'agression, redresser les situations injustes, et assurer, par le rétablissement de la légalité internationale, le respect des principes

qui sont la raison d'être des Nations Unies et sans lesquels il n'est pas d'ordre international concevable.

193. Avant d'entrer à l'Organisation internationale suprême, nous aspirions à y faire entendre notre voix. Maintenant que nous avons le privilège d'être l'un de ses membres, nous tenons à dire combien nous y croyons et quels grands espoirs nous fondons sur elle.

194. En vous renouvelant, Monsieur le Président, l'expression de ma très profonde gratitude, je vous donne l'assurance que le Qatar, dans le cadre de la région où il est situé, fera tous ses efforts pour coopérer, dans la mesure la plus large et la plus appropriée, avec chacun de ses voisins, frères et amis, afin d'assurer le progrès et la sécurité auxquels nous aspirons tous, dans notre intérêt commun. Sur le plan international, le Qatar puisera dans sa foi foncière en cette organisation la force nécessaire pour participer, dans la mesure de ses modestes moyens, à l'activité des Nations Unies et à la défense et à la sauvegarde de leurs idéaux principaux : la paix, la sécurité et la coopération internationales.

*La séance est levée à 18 h 20.*